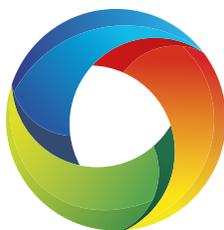




livret d'accueil

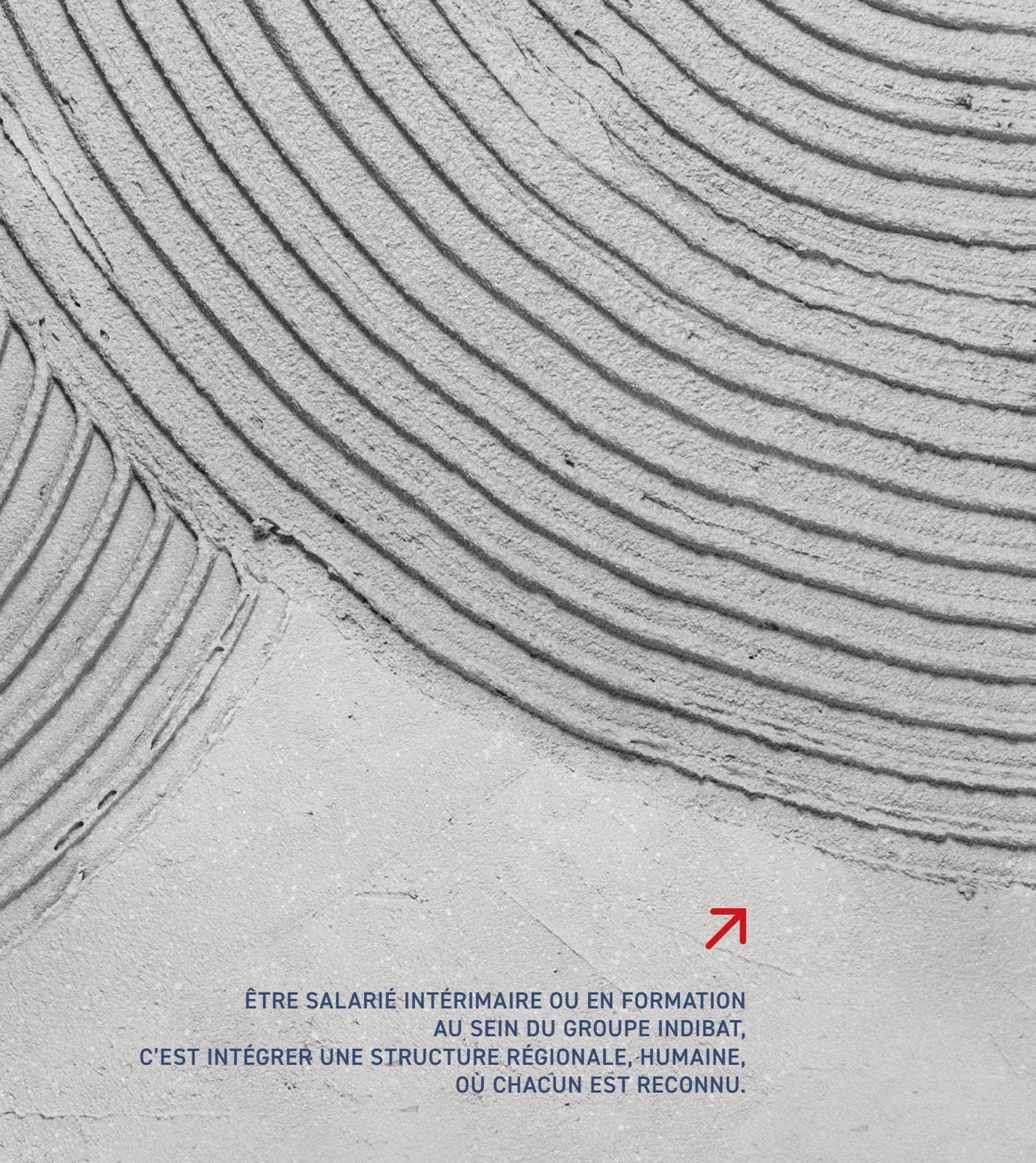


GRUPE
indibat
ACTIVATEUR D'EMPLOIS BTP

sommaire

Présentation du Groupe Indibat	3
Savoir-être et bonne conduite	4
Avantages	6
Rémunération	7
Sécurité	8
Santé	11
Ecogestes	12
Adresses utiles	15
Agences locales	17





ÊTRE SALARIÉ INTÉRIMAIRE OU EN FORMATION
AU SEIN DU GROUPE INDIBAT,
C'EST INTÉGRER UNE STRUCTURE RÉGIONALE, HUMAINE,
OÙ CHACUN EST RECONNU.

GROUPE indibat Nous vous accompagnons dans le cadre de votre travail et les équipes en agence peuvent aussi vous aider dans toutes vos démarches administratives, sociales, économiques....

Aucun salarié ou agent public ne peut être discriminé au travail en matière d'embauche, de formation, de salaire... Il peut s'agir de discrimination raciste, sexiste, homophobe, par l'âge ou selon l'état de santé. Les discriminations pour les opinions politiques ou syndicales sont également interdites.



NOTRE RAISON D'ÊTRE consiste à accompagner toutes les personnes éloignées de l'emploi de notre territoire afin de les mener à un emploi durable et obtenir une position sociale décente pour mieux vivre dans notre Société.

L'implantation de notre groupe en Bourgogne Franche Comté nous permet une bonne connaissance socio-économique de notre territoire et de pouvoir répondre au mieux aux attentes de nos clients et à l'inclusion de nos salariés intérimaires.

Notre ancrage régional nous mène régulièrement à développer des initiatives locales avec nos partenaires dans l'objectif de favoriser l'égalité des chances face à l'emploi.

Enfin, ce territoire qui nous est cher nous impose, dans le même temps, de continuer à le protéger en limitant notre impact environnemental.

ÉCOUTER, COMPRENDRE, FORMER, ACCOMPAGNER, AGIR pour et avec tous nos salariés pour notre environnement et les emplois de demain sur notre territoire.

savoir-être et bonne conduite

Le savoir-être est fondamental dans le cadre de votre emploi.

Nous vous demandons de respecter vos horaires de travail du début à la fin de votre mission, d'honorer votre contrat jusqu'à son terme et de respecter les consignes de sécurité pour votre protection et celle des autres salariés sur le chantier.

Vous avez toujours sur vous votre carte BTP pour pouvoir la présenter en cas de contrôle sur un chantier.

Il est impératif de vous présenter à votre visite médicale.

Il est important de respecter votre équipe, votre responsable, toutes les personnes qui travaillent sur le chantier et de vous adapter à votre poste de travail.

Vous respectez le code de la route. En cas d'infraction en conduisant un véhicule d'entreprise, vous serez dénoncé. Vous devez signaler tout incident par rapport à votre permis de conduire.

RETARD ET ABSENCES :

Si vous êtes en retard, vous devez prévenir votre agence et le responsable de chantier.

Toute absence doit être signalée et justifiée dans les plus brefs délais au maximum dans les 48 heures.

Attention, un cumul de retards ou d'absences injustifiés peut entraîner des sanctions.

En dehors des heures d'ouverture, vous pouvez laisser un message sur le répondeur et/ou déposer vos justificatifs dans la boîte aux lettres de l'agence.

CONTRAT :

Votre contrat de travail doit être signé dans les 48 heures et transmis à l'agence.

Pensez à la dématérialisation pour signer vos contrats en ligne.

↑↑↑ Tous vos contrats sont centralisés dans votre coffre-fort et facilement téléchargeables depuis n'importe où : plus de documents perdus !

RELEVÉ D'HEURES :

Si vous souhaitez être rémunéré dans les délais, merci de transmettre vos RH chaque vendredi à votre agence. En dehors des heures d'ouverture des agences, vous pouvez nous les envoyer par mail ou les déposer dans la boîte aux lettres de votre agence.

Seul le RH valide le nombre d'heures travaillées dans le mois, sa transmission est donc essentielle.



RETROUVEZ TOUTES LES
COORDONNÉES DES AGENCES
EN FIN DE LIVRET

avantages

DÉMATÉRIALISATION :

Vous pouvez disposer d'un coffre-fort personnel dans lequel vous retrouverez vos contrats et vos bulletins de salaire.

Vous signez vos contrats en ligne, plus besoin d'envoi postal ou de vous déplacer à l'agence. Vos documents sont conservés pendant 50 ans et jamais égarés. Tous vos documents sont accessibles où que vous soyez.

CET :

Vous pouvez épargner une partie de votre salaire de manière automatisé. Vous pouvez placer vos indemnités de fin de contrat, vos indemnités de trajet, vos paniers. Placement non risqué, rémunéré à des taux fixes plus élevés que les livrets d'épargne classique. Vous pouvez débloquer cet argent quand vous le souhaitez.

PARTICIPATION :

La participation aux bénéfices est obligatoire pour les entreprises de plus de 50 salariés dès lors qu'elles réalisent un bénéfice fiscal suffisant. Vous pouvez bénéficier de cette participation sous réserve d'éligibilité.

Renseignez-vous auprès de votre agence.

CSE :

Comité sociale et économique Vous pouvez disposer d'un certain nombre d'avantages : place de cinéma, prix préférentiel sur certains produits de bien-être, de location, chèques vacances sous conditions...

rémunération

VOTRE SALAIRE :

Le virement bancaire est en date du 11 de chaque mois et si le 11 est un samedi ou dimanche, votre salaire sera viré la veille.

IFM :

L'indemnité de fin de mission représente 10 % du salaire brut. Elle vous est due à chaque fin de contrat.

ICP :

Les indemnités congés payés représente 10 % de votre salaire brut y compris les IFM. Elles sont dues à chaque fin de contrat.

ACOMPTE SUR SALAIRE :

Vous pouvez demander un acompte chaque mardi avant 9 heures.

Pensez à bien transmettre vos relevés d'heures toutes les semaines !

CP :

En accord avec l'entreprise où vous êtes mis à disposition, vous pouvez prendre des Congés payés.

Vous avez besoin de vous absenter : vous anticipez en posant votre congé et vous êtes rémunéré !

sécurité

Casque, lunettes, gilet fluo, gants, protection audio, masque anti poussière et protection contre les chutes de hauteur si nécessaire...

Pour votre sécurité, vous devez également porter des pantalons de travail et pour certains postes des t-shirts à manches longues.

Les tests de sécurité passés en agence et les accueils sécurité effectués sur les chantiers vous indiquent toute l'importance des consignes de sécurité à respecter sur les chantiers.

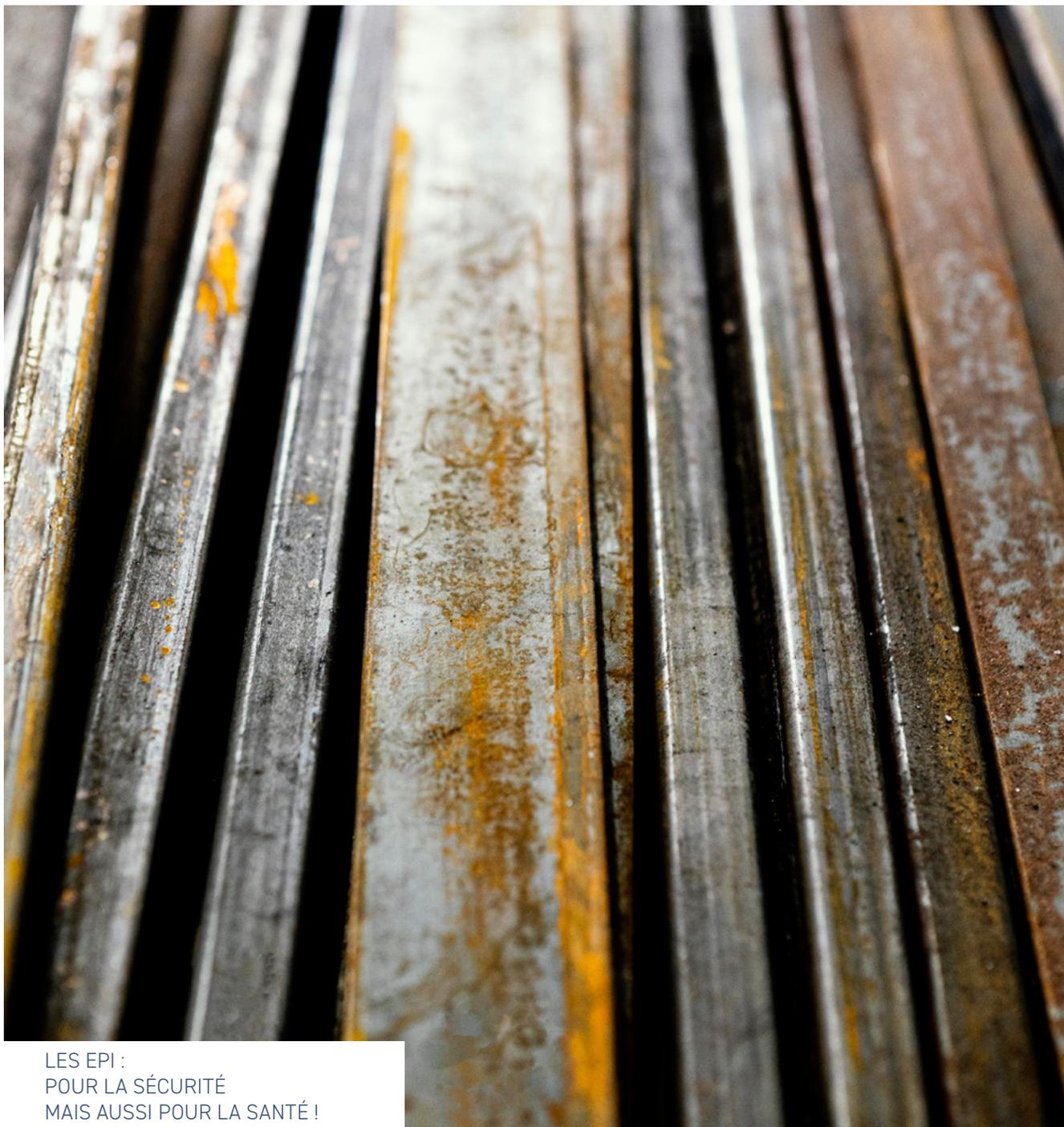


ATTENTION
À VOTRE SÉCURITÉ ...
ET À CELLE DES AUTRES.



**Votre sécurité c'est aussi
avoir un droit de retrait
si vous pensez que vous êtes en danger.**

Soyez vigilant ! Ranger vos outils quand vous ne les utilisez plus !



LES EPI :
POUR LA SÉCURITÉ
MAIS AUSSI POUR LA SANTÉ !

santé

La sécurité au travail passe par une bonne santé.

- Pratiquez une activité physique régulière pour vous maintenir en forme.
- Mangez équilibré : le petit-déjeuner est important avant de commencer une journée de travail surtout dans le BTP. Prendre le temps de déjeuner et de faire une pause le midi est fondamental. Hydratez-vous régulièrement surtout en cas de forte chaleur.
- Dormez bien, pour être reposé et vigilant sur les chantiers.
- Bannissez toutes les substances illégales et l'alcool qui ne fait que diminuer votre vigilance, votre performance et qui vous met en danger sur les chantiers.
- Habillez-vous en fonction des températures : protégez vous du froid ou de la chaleur !

Adoptons les écogestes !

Réaliser un écogeste, c'est prendre en considération les valeurs qui fondent le développement durable : la protection de l'environnement, l'équité sociale, la solidarité, le principe de responsabilité et de précaution.

Au travail aussi, il est possible d'agir pour l'environnement. Voici quelques écogestes à appliquer pour réduire votre empreinte écologique.

- J'utilise le **covoiturage** pour me rendre sur les chantiers.
- Je privilégie les **réipients lavables** pour mon panier-repas.
- J'éteins les **lumières** dans tous les lieux de travail et de vie que je quitte.
- Je veille à limiter ma **consommation d'eau** et prévenir mon chef en cas de fuite.
- Je trie les **déchets** dans les poubelles adéquates.
- Je choisis la **dématérialisation** de mes contrats et bulletins de paie pour éviter de consommer du papier.

AU TRAVAIL AUSSI,
IL EST POSSIBLE D'AGIR
POUR L'ENVIRONNEMENT.



adresses utiles



www.pole-emploi.fr

pensez bien à actualiser votre dossier tous les mois.

www.caf.fr

vous pouvez bénéficier de différentes allocations en fonction de votre situation personnelle

www.ameli.fr

pensez à bien mettre à jour votre dossier, à télécharger votre attestation

www.fastt.fr

le fastt vous propose des services et conseils pour améliorer votre quotidien (location de véhicule, garde d'enfants, prêts et financement...)

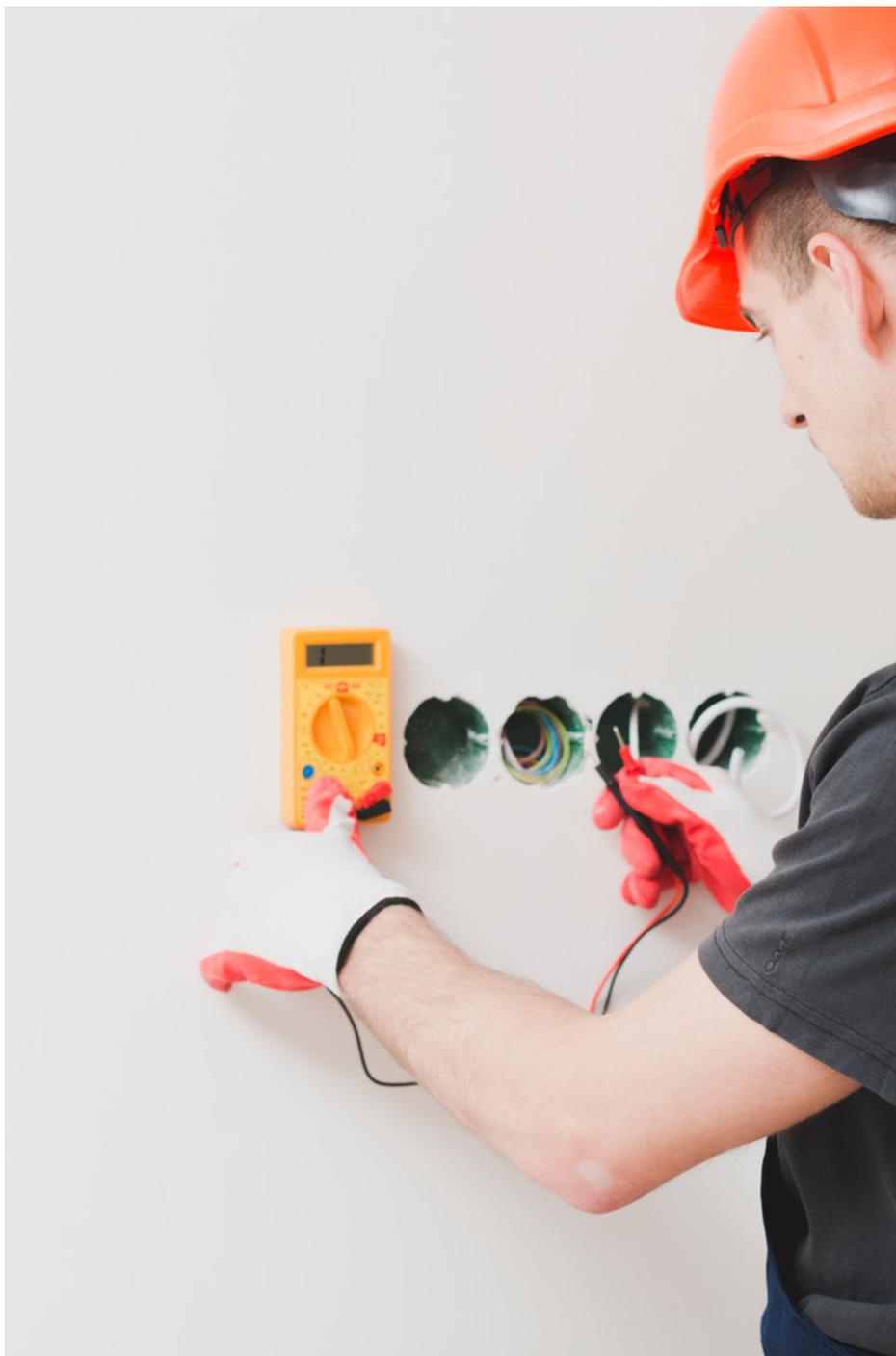
www.interimairesante.fr

La mutuelle des intérimaires. Vous êtes automatiquement affilié :

- à partir de 414 heures de mission d'intérim réalisées sur les 12 derniers mois dans une ou plusieurs agences d'intérim
- dès le début de votre mission si vous êtes en contrat long (plus de 3 mois)

www.interimairesprevoyance.fr

Le régime de prévoyance permet de compenser une perte de revenus en cas d'arrêt de travail (complément sécurité sociale) et de protéger vos proches en cas de décès.



agences locales

AGENCE DE BESANÇON

17 E rue Alain Savary
25000 Besançon
03 81 41 11 27
besancon@groupe-indibat.com

AGENCE DE BELFORT

2 bis rue Dreyfus Schmidt
90000 Belfort
03 84 27 54 54
belfort@groupe-indibat.com

AGENCE DE MONTBÉLIARD

16 rue Frédéric Japy - Bâtiment Quasar 1
25200 Montbéliard
03 81 32 54 54
montbeliard@groupe-indibat.com

AGENCE DE VESOUL

8 rue Victor Dolle
70000 Vesoul
03 84 75 65 17
vesoul@groupe-indibat.com

AGENCE DE DOLE

188 avenue Jacques Duhamel
39100 Dole
03 84 72 43 25
dole@groupe-indibat.com

AGENCE DE LONS-LE-SAUNIER

11 bis avenue du Stade
39000 Lons-le-Saunier
03 84 47 64 90
lons@groupe-indibat.com

AGENCE DE DIJON

7 rond point de la Nation
21000 Dijon
03 80 52 63 88
dijon@groupe-indibat.com

AGENCE DE CHÂLON-SUR-SAÔNE

7 avenue Nicephore Niepce
71100 Chalon-sur-Saône
03 85 47 00 13
chalon@groupe-indibat.com

GROUPE
indibat

www.groupe-indibat.com